



COMMISSION DE SUIVI DE SITE

SUEZ ORGANIQUE - COMPOSTIERE DE SAVOIE

Jeudi 8 juin 2023

SOMMAIRE

PARTIE I : INTRODUCTION ET CONTEXTE

PARTIE II : BILAN D'EXPLOITATION 2021 – 2022

BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF DES APPORTS

BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF DES EXPEDITIONS

PARTIE III : GESTION DU SITE

ACTIONS MENEES EN 2022

SUIVI DES ODEURS

GESTION DES EAUX

PARTIE IV : PLAN D'ACTION



INTRODUCTION

Historique règlementaire :

- 2006 : Arrêté préfectoral (13/02/2006) et création d'une association de défense des riverains de la Compostière.
- 2007 : Mise en place de la CLIS.
- 2010 : Modification de l'Arrêté préfectoral (03/12/10) : attribution d'une deuxième plateforme de stockage de compost et prise en compte de la création d'une usine.
- 2012 : Mise en service de l'Usine de traitement des boues.
- 2014 : Modification de l'AP concernant le broyage et le stockage de bois (18/04/14).
- 2015 : Ampliation de l'AP suite à l'incendie du 25 janvier 2015 (03/02/15) comportant les mesures d'urgence à mettre en œuvre.
- 2018 : **Obtention d'un nouvel AP**, élargissement de la nature des gisements de déchets pouvant être traités.
- 2021 : Obtention d'un agrément sanitaire provisoire pour le traitement de SPA.
- 2023 : Démarche en cours pour l'obtention d'un agrément sanitaire définitif, en vue des premières réceptions de biodéchets dans le courant de l'année.

Site :

- Classé ICPE, régime d'Autorisation:
 - ✓ Compostage de déchets végétaux (165 T max / jour, soit 60 225 T / an),
 - ✓ Compostage de boues de STEP urbaines ou industrielles, autres déchets fermentescibles, (55 T max / jour, soit 20 075 T / an),
- Agréé Agence de l'Eau (contrôle des bilans annuels par l'Agence de l'Eau),
- Certifié ISO 9001 (Intertek),
- Certifié RISPO (audit par l'association RISPO).

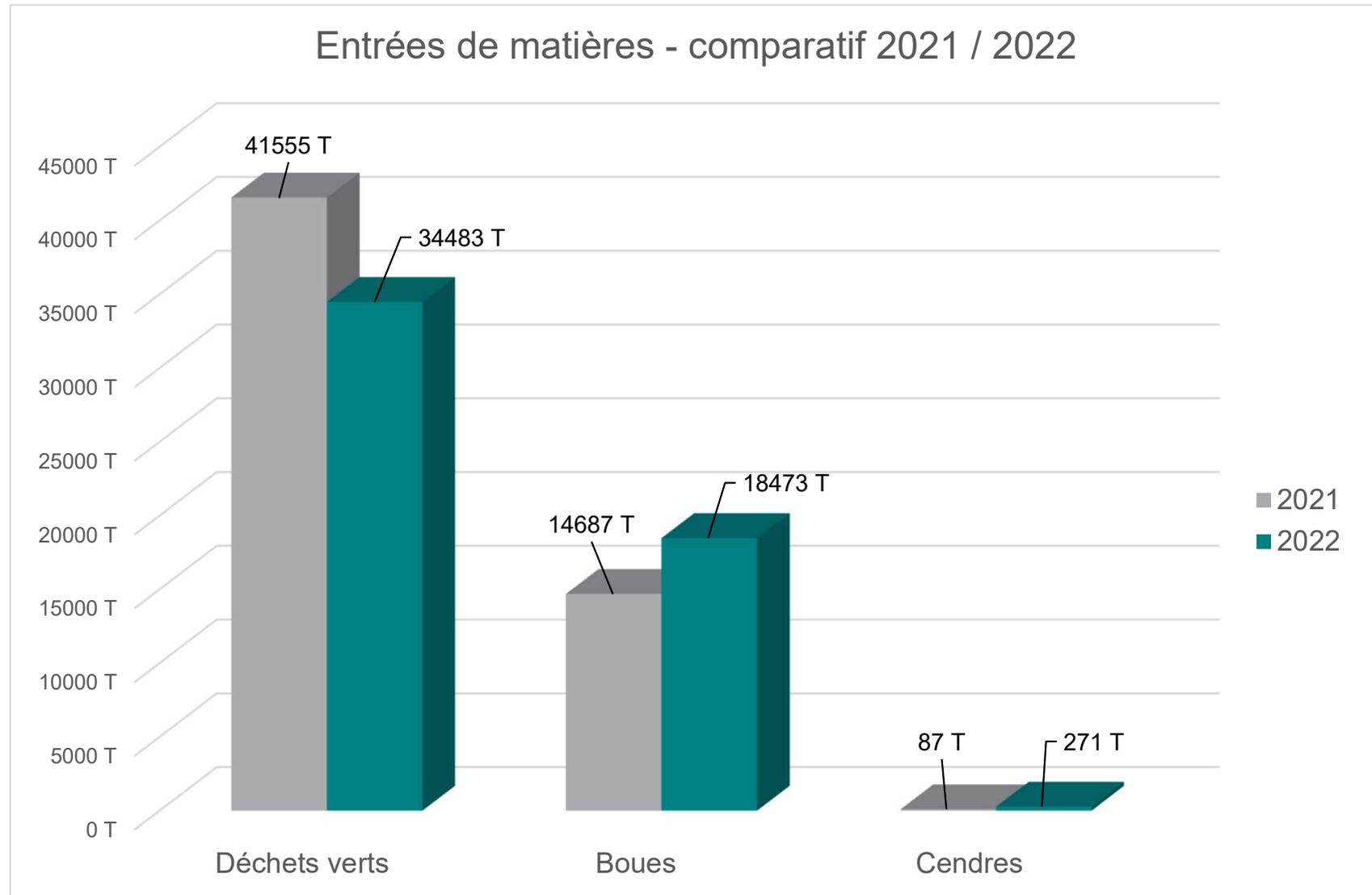


L'intelligence
au service des professionnels
de la valorisation organique



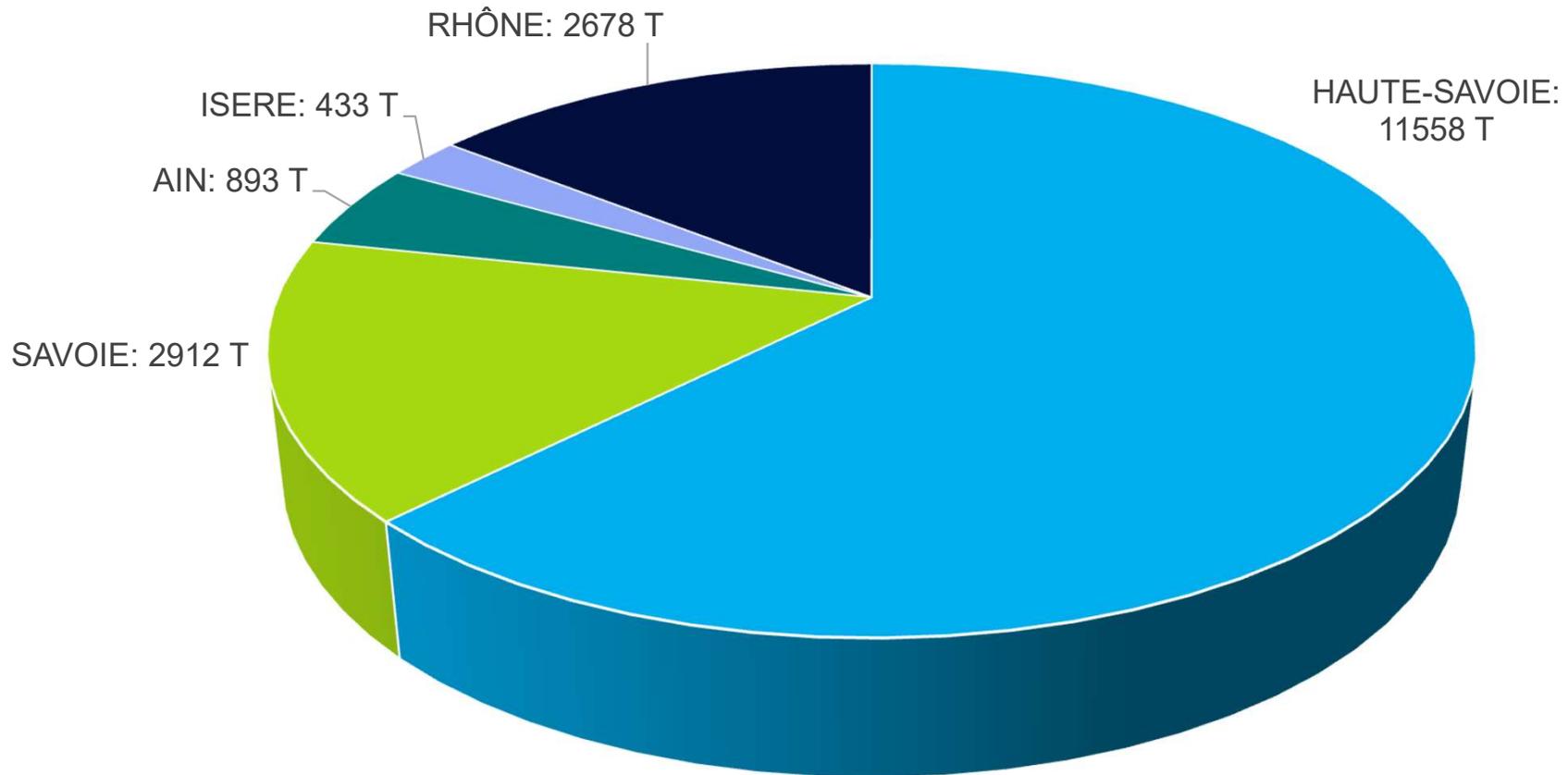
BILAN D'EXPLOITATION 2021 / 2022

Bilan quantitatif et qualitatif des apports

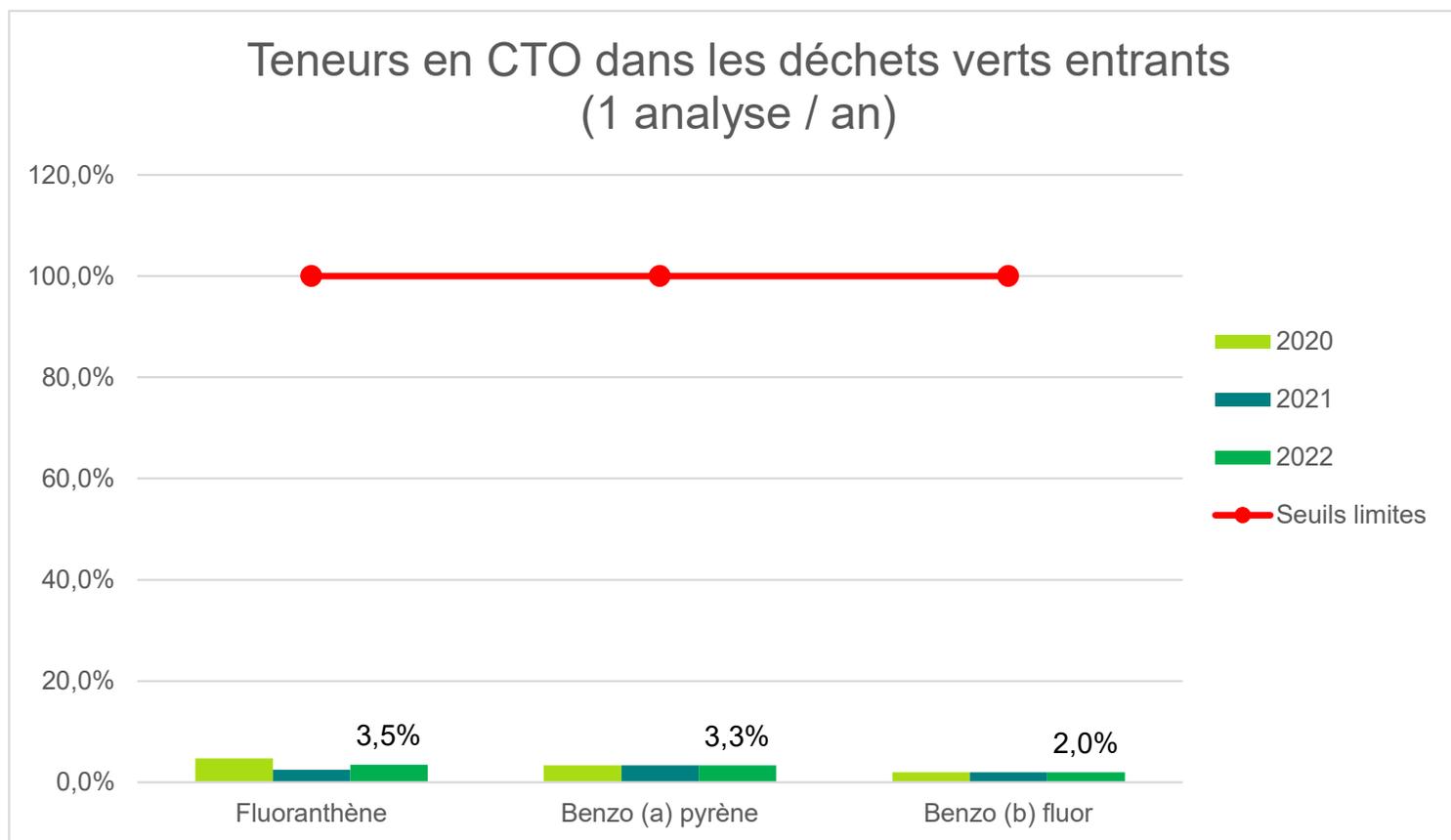


Bilan quantitatif et qualitatif des apports

Origines des boues de STEP traitées en 2022

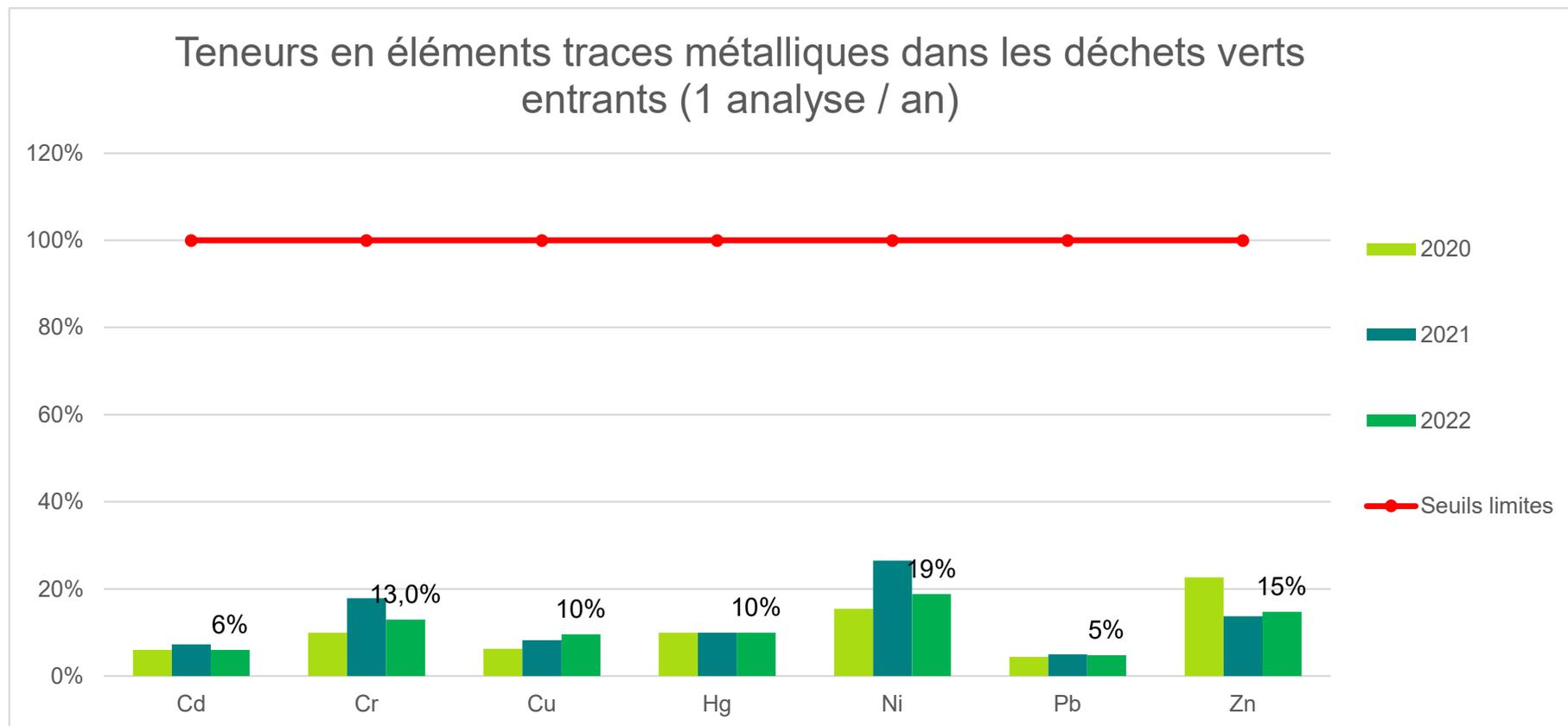


Bilan quantitatif et qualitatif des apports



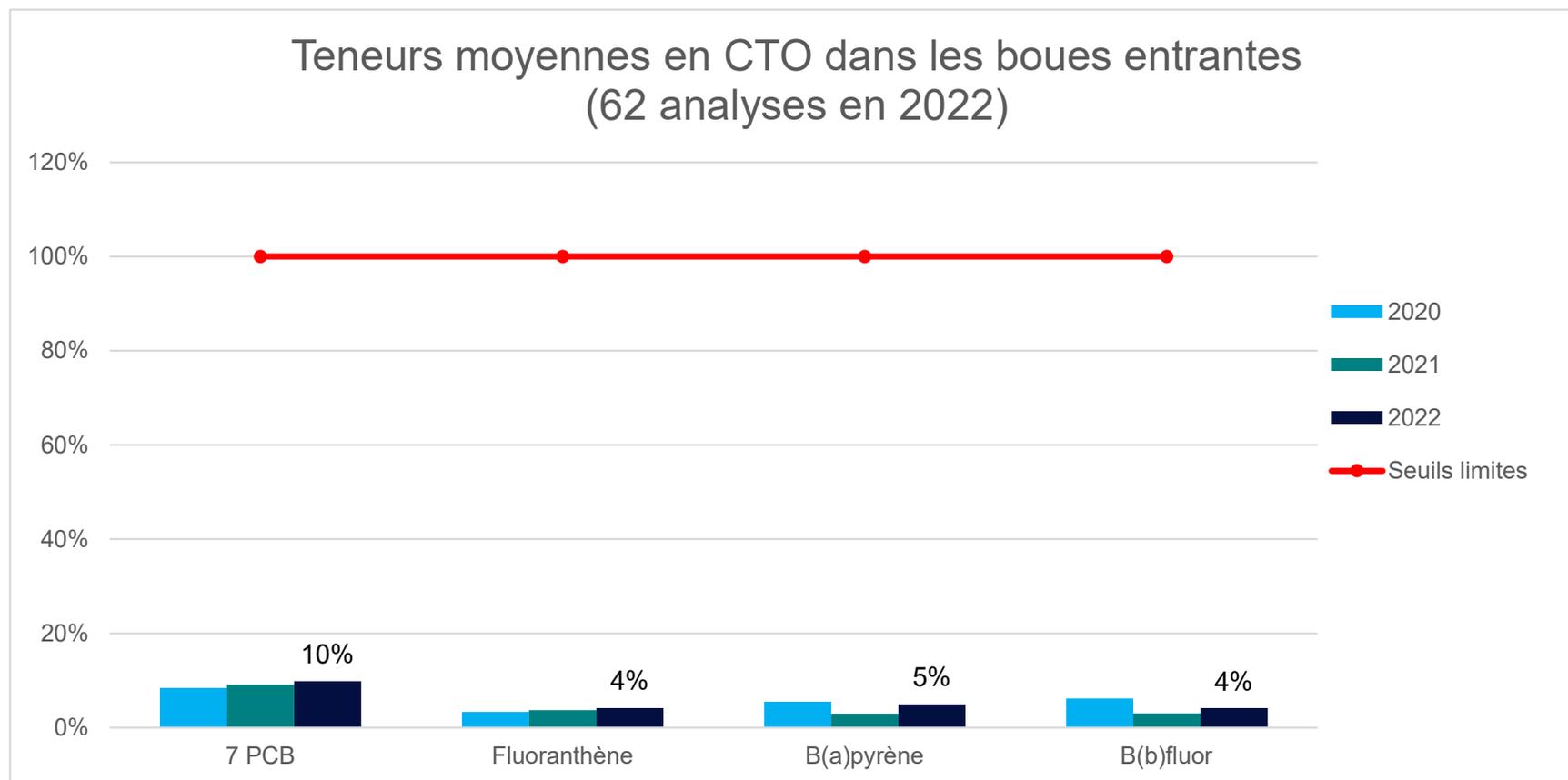
	Fluoranthène	B(a) pyrène	B(b)fluor
Valeurs 2020 (mg/kg MS)	0,19	< 0,05	< 0,05
Valeurs 2021 (mg/kg MS)	0,10	< 0,05	< 0,05
Valeurs 2022 (mg/kg MS)	0,14	< 0,05	< 0,05
Valeurs limites NF U 44-051 (mg/kg MS)	4,0	1,5	2,5

Bilan quantitatif et qualitatif des apports



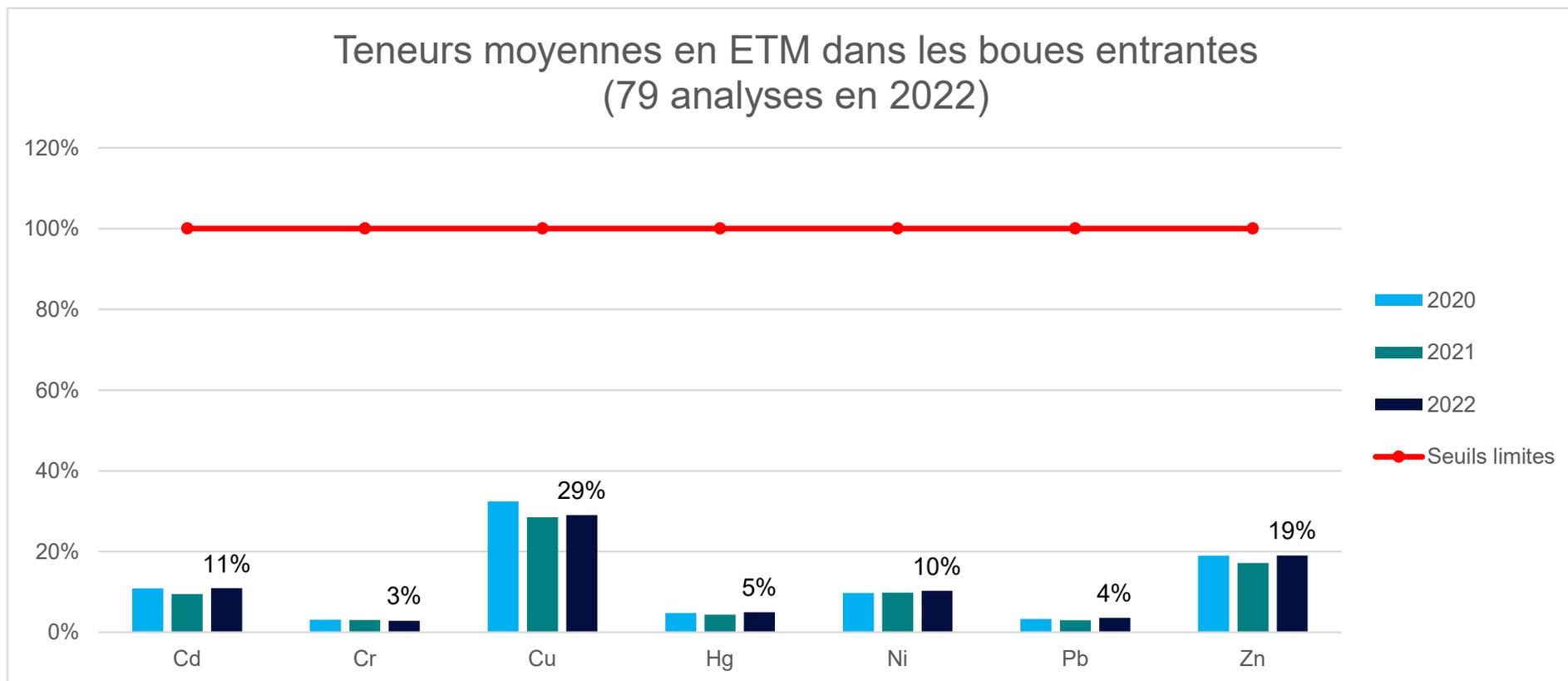
	Cd	Cr	Cu	Hg	Ni	Pb	Zn
Valeurs 2020 (mg/kg MS)	0,18	12,0	18,9	< 0,2	9,3	8,0	136,0
Valeurs 2021 (mg/kg MS)	0,22	21,5	24,8	< 0,2	15,9	9,0	82,5
Valeurs 2022 (mg/kg MS)	0,18	15,6	28,8	< 0,2	11,3	8,7	88,8
Valeurs limites NF U 44-051 (mg/kg MS)	3	120	300	2	60	180	600

Bilan quantitatif et qualitatif des apports



	7 PCB	Fluoranthène	B(a)pyrène	B(b)fluor
Valeurs 2020 (mg/kg MS)	0,07	0,17	0,11	0,16
Valeurs 2021 (mg/kg MS)	0,07	0,18	0,06	0,08
Valeurs 2022 (mg/kg MS)	0,08	0,21	0,10	0,10
Valeurs limites arrêté 08/01/98 (mg/kg MS)	0,80	5,0	2,0	2,5

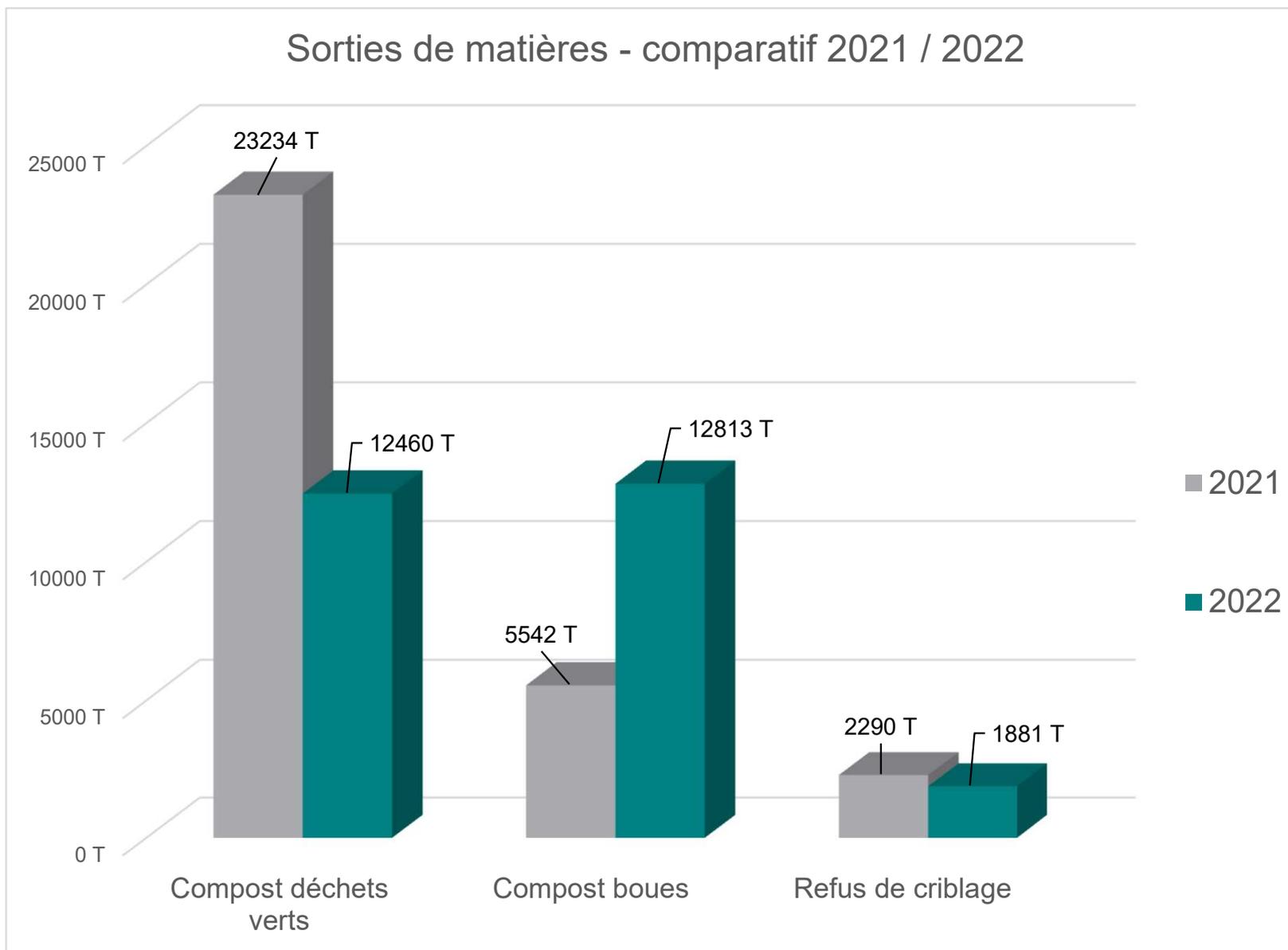
Bilan quantitatif et qualitatif des apports



	Cd	Cr	Cu	Hg	Ni	Pb	Zn
Valeurs 2020 (mg/kg MS)	1,1	31	324	0,48	19,5	27	570
Valeurs 2021 (mg/kg MS)	0,9	31	285	0,44	19,6	24	515
Valeurs 2022 (mg/kg MS)	1,1	29	291	0,50	20,6	29	572
Valeurs limites arrêté 08/01/98 (mg/kg MS)	10	1000	1000	10	200	800	3000

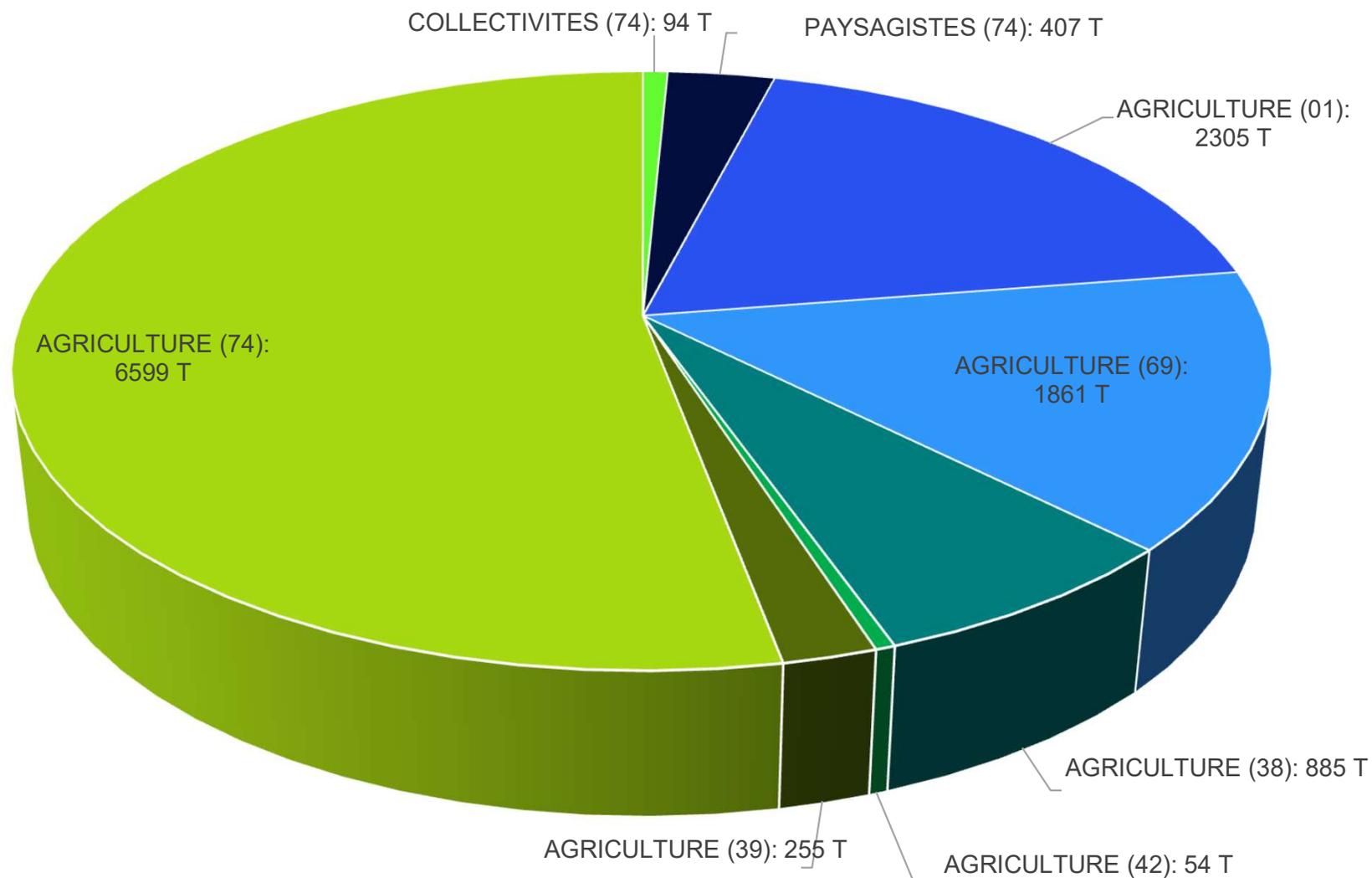
➔ **Suivi analytique des boues réceptionnées : 100% des boues conformes**

Bilan quantitatif et qualitatif des expéditions



Bilan quantitatif et qualitatif des expéditions

Destinations du compost de déchets verts évacué en 2022



Bilan quantitatif et qualitatif des expéditions

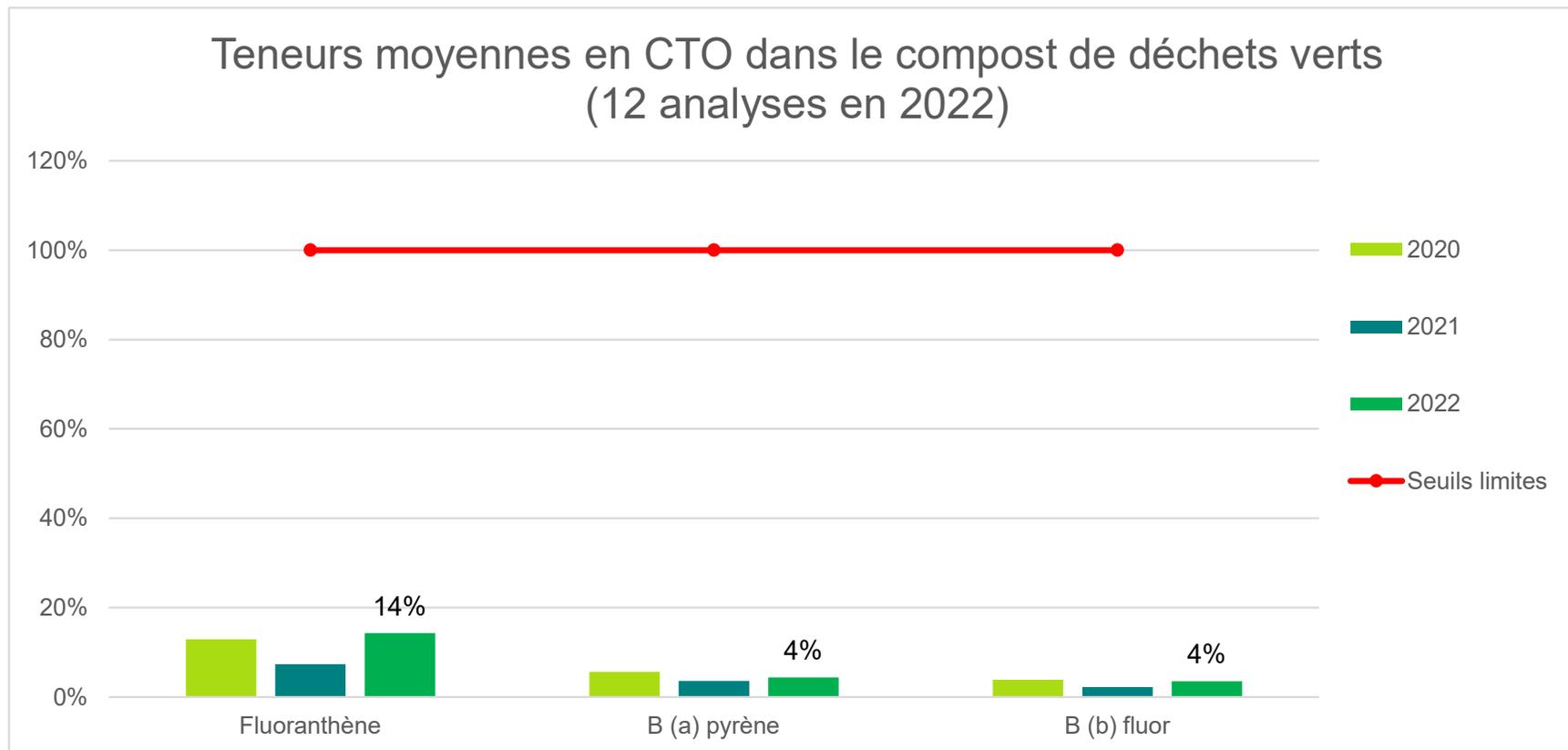
Le compost de déchets verts, un réel intérêt agronomique.

Valeurs agronomiques moyennes 2022	% MB
Matière sèche	65,4 %
Matière organique	41,4 %
Azote total	1,69 %
Phosphore total	0,44 %
Potassium total	0,69 %
Calcium total	3,30 %
C/N (sans unité)	19



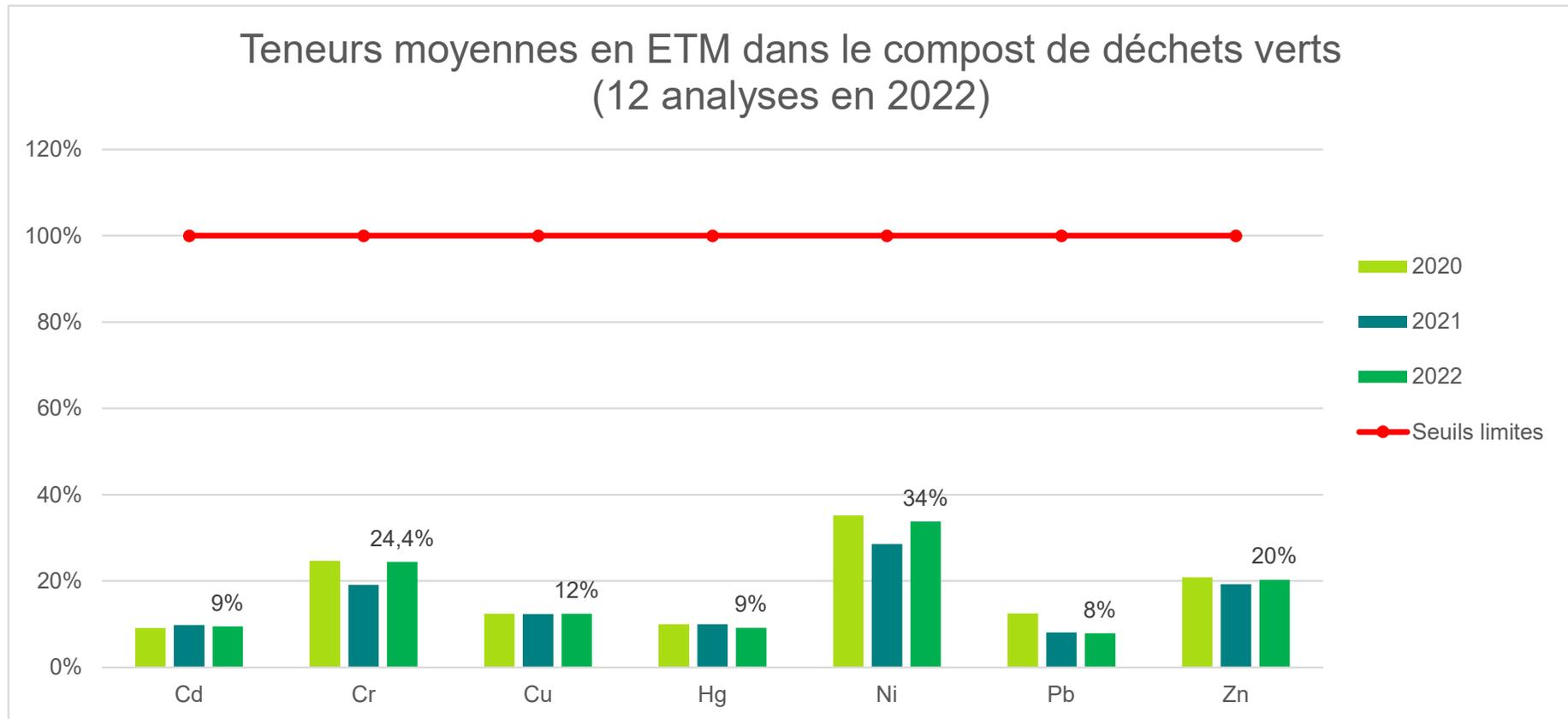
- ▶ 100% des composts NF U 44-051, ISO 9001 et Association « RISPO »

Bilan quantitatif et qualitatif des expéditions



	Fluoranthène	B (a) pyrène	B (b) fluor
Valeurs 2020 (mg/kg MS)	0,52	0,08	0,10
Valeurs 2021 (mg/kg MS)	0,29	0,05	0,06
Valeurs 2022 (mg/kg MS)	0,57	0,07	0,09
Valeurs limites NF U 44-051 (mg/kg MS)	4	1,5	2,5

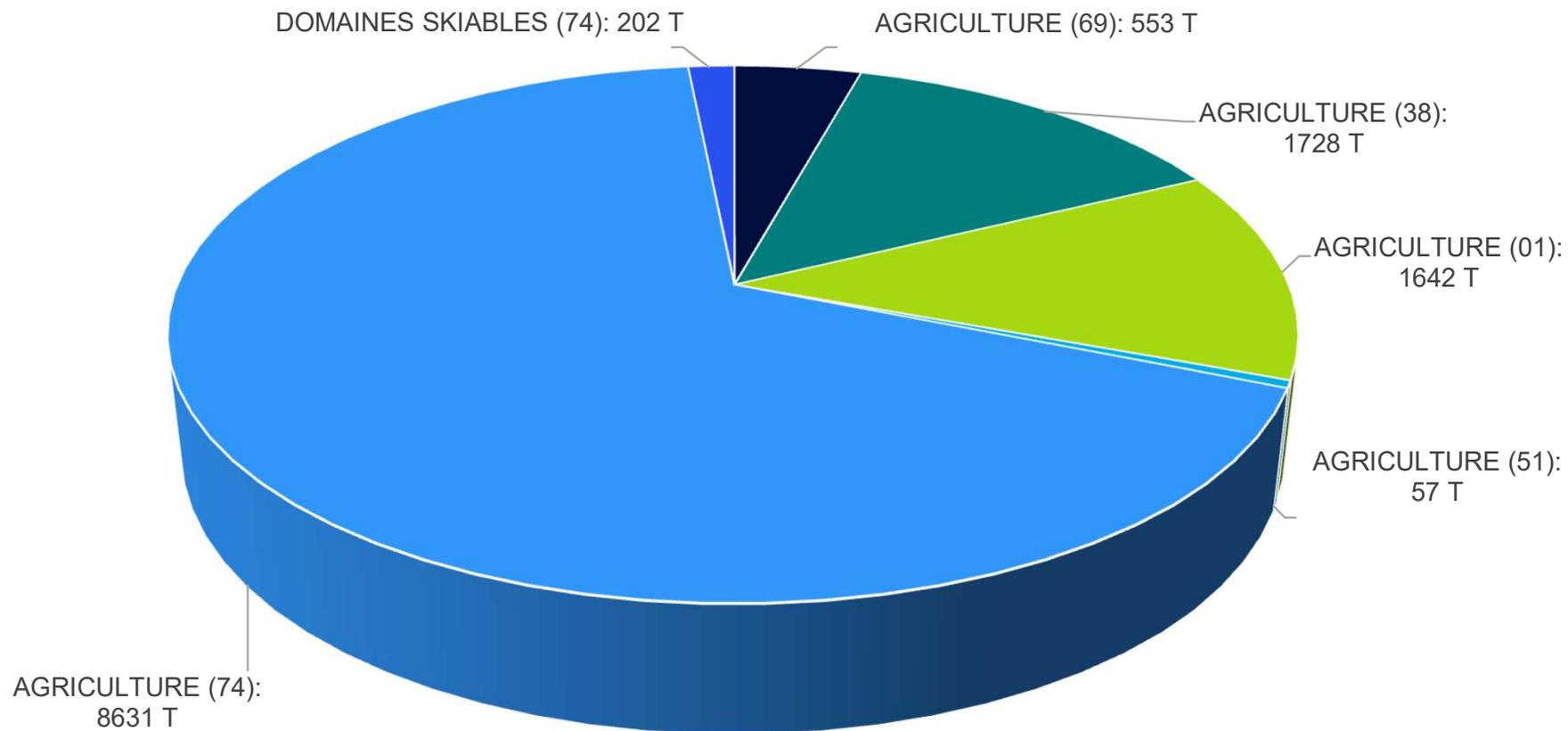
Bilan quantitatif et qualitatif des expéditions



	Cd	Cr	Cu	Hg	Ni	Pb	Zn
Valeurs 2020 (mg/kg MS)	0,3	29,6	37,2	0,2	21,1	22,4	125,0
Valeurs 2021 (mg/kg MS)	0,3	23,0	37,1	0,2	17,2	14,5	115,4
Valeurs 2022 (mg/kg MS)	0,3	29,3	37,3	0,2	20,3	14,2	121,6
Valeurs limites NF U 44-051 (mg/kg MS)	3	120	300	2	60	180	600

Bilan quantitatif et qualitatif des expéditions

Destinations du compost de boues évacué en 2022



Bilan quantitatif et qualitatif des expéditions

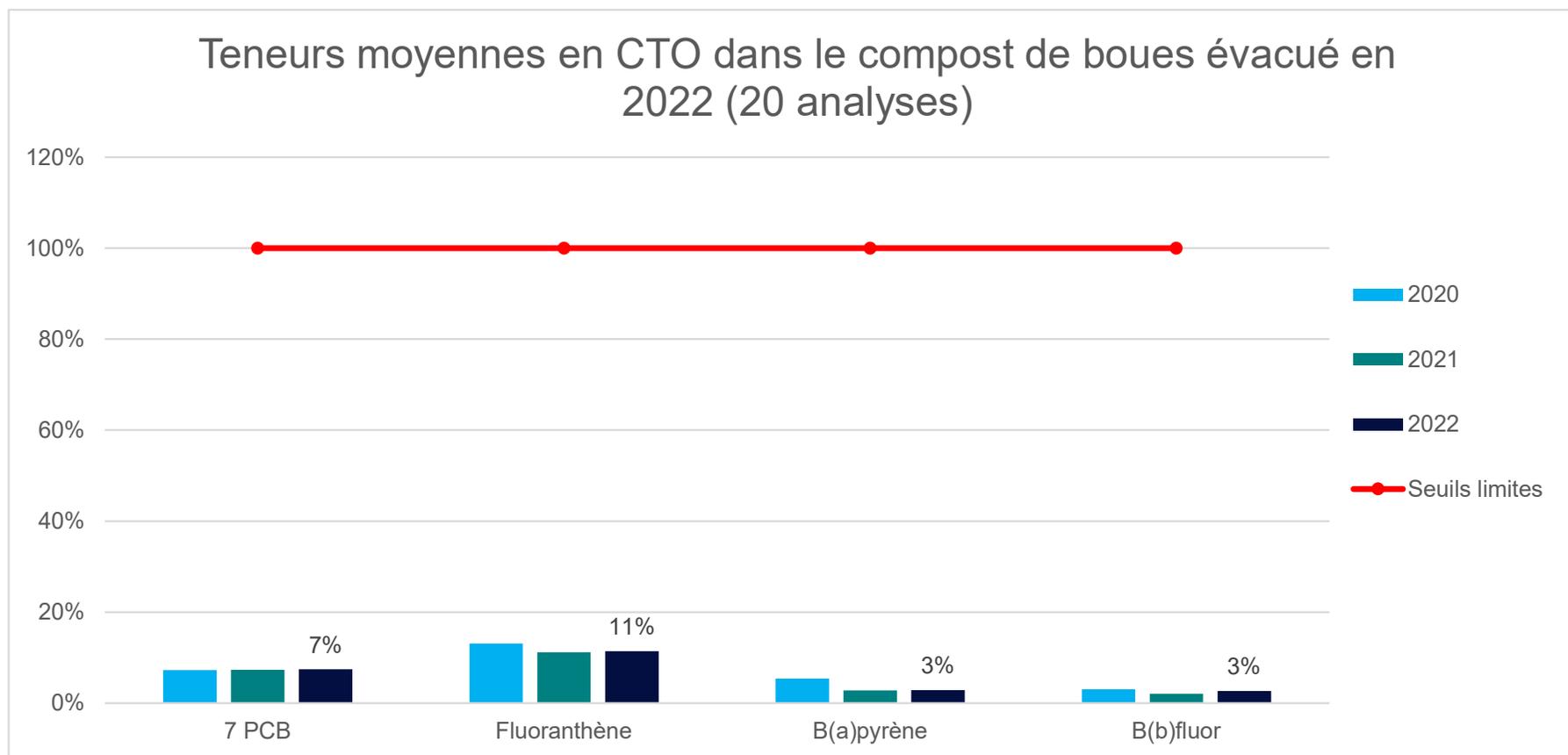
Le compost de boues, un réel intérêt agronomique.

Paramètres	Valeurs moyennes 2022 (% MB)
Matière sèche	65,0 %
Matière organique	39,6 %
Azote total	2,10 %
Phosphore total	2,36 %
Calcium total	5,08 %
Rapport C/N	9,3



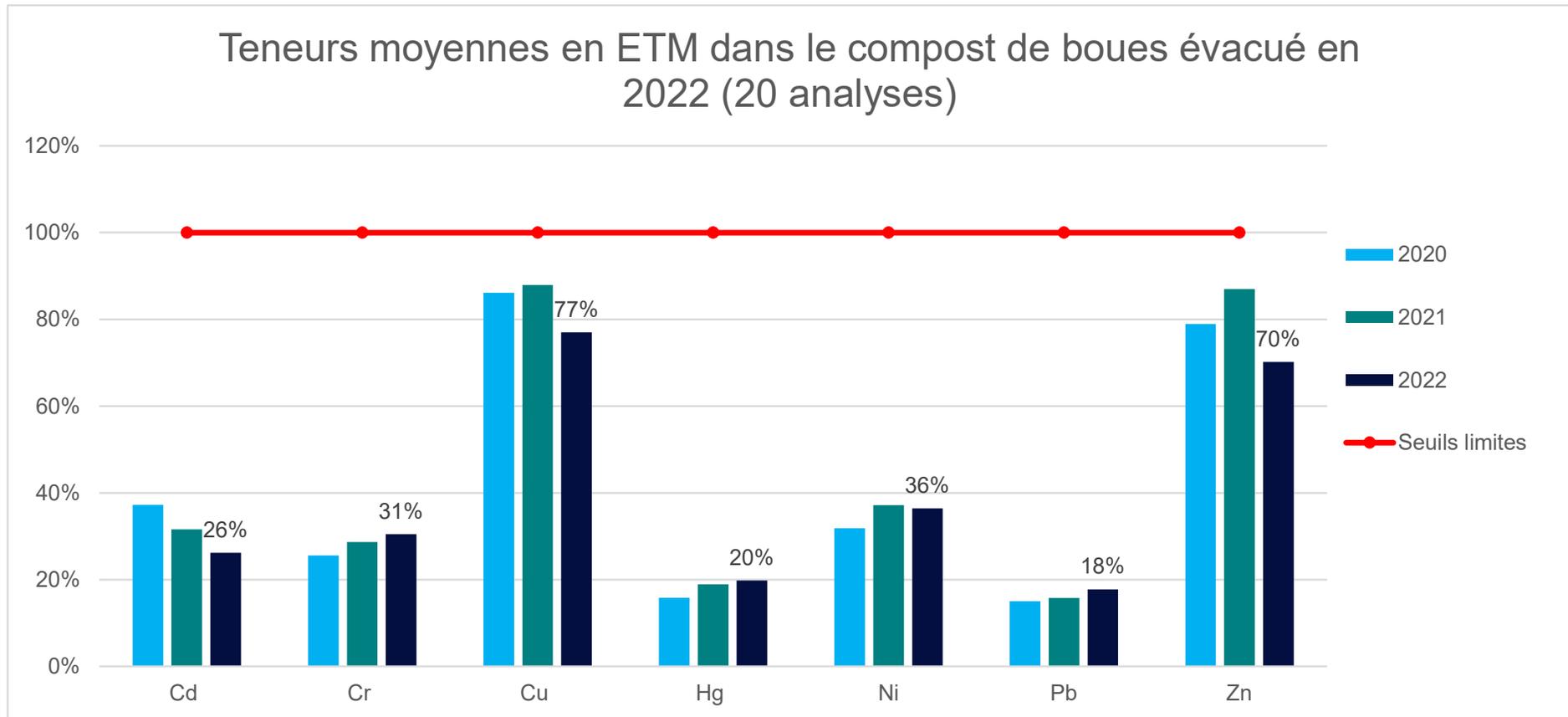
- ▶ 100% des composts normés sont certifiés ISO 9001 et RISPO

Bilan quantitatif et qualitatif des expéditions



	7 PCB	Fluoranthène	B(a)pyrène	B(b)fluor
Valeurs 2020 (mg/kg MS)	0,06	0,52	0,08	0,08
Valeurs 2021 (mg/kg MS)	0,06	0,45	0,04	0,05
Valeurs 2022 (mg/kg MS)	0,06	0,46	0,04	0,07
Valeurs limites NF U 44-095 (mg/kg MS)	0,8	4	1,5	2,5

Bilan quantitatif et qualitatif des expéditions



	Cd	Cr	Cu	Hg	Ni	Pb	Zn
Valeurs 2020 (mg/kg MS)	1,1	30,7	258,4	0,3	19,1	27,1	473,75
Valeurs 2021 (mg/kg MS)	0,9	34,4	263,7	0,4	22,3	28,4	522
Valeurs 2022 (mg/kg MS)	0,8	36,6	231,1	0,4	21,9	32,0	421,15
Valeurs limites NF U 44-095 (mg/kg MS)	3	120	300	2	60	180	600

➤ 100% des composts de boues conformes à la norme NF U 44-095 ou 44-295.

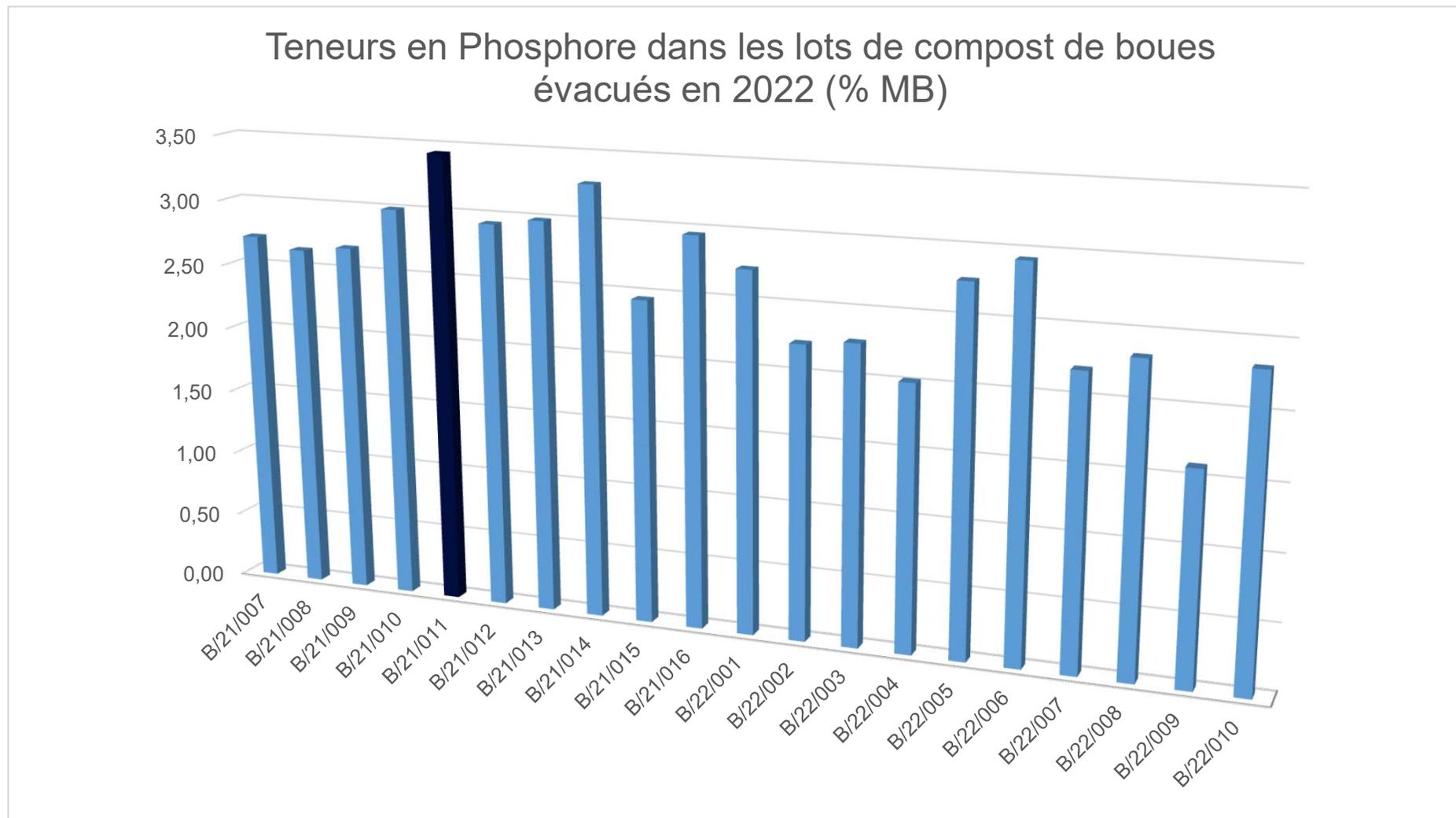
Bilan quantitatif et qualitatif des expéditions

Deux normes applicables pour l'évacuation du compost de boues:

- ✓ NF U 44-095 : compost dont la teneur en phosphore est inférieure à 3 %.
- ✓ NF U 44-295 : compost dont la teneur en phosphore est supérieure ou égale à 3 % (applicable depuis 2018).

Même process de fabrication, même traçabilité, mêmes analyses, mais une étiquette propre à chaque norme.

Bilan quantitatif et qualitatif des expéditions



- 1 lot de compost évacué sous la norme NF U 44-295 (Phosphore > 3 % MB).



ETIQUETTE
**AMENDEMENT ORGANIQUE – COMPOST CONTENANT DES MATIÈRES
D'INTÉRÊT AGRONOMIQUE ISSUES DU TRAITEMENT DES FAUX**

NF U 44-095



- Matières premières :** boues urbaines
- Co-composants :** déchets verts
 refus de criblage préalablement composté

Transformation : Produit obtenu par compostage aérobie

Composition : (par rapport au produit brut) :

Matière sèche :	60.1 % Produit brut	ISB :	0.41
Matière organique :	36.27 % Produit brut	Taux de carbone résiduel	50.2 %
Azote total :	2.14 % Produit brut	Composés organiques solubles	39.1
Azote organique :	1.80 % Produit brut	Hémicellulose	3.2
pH :	8.34	Cellulose	31.3
Phosphore total (P ₂ O ₅) :	2.90 % Produit brut	Lignine	26.4
Potassium (K ₂ O) :	0.50 % Produit brut	Cellulose « Weende »	48.1
Calcium total (CaO) :	5.20 % Produit brut	Minéralisation de C à 91 j :	20.8 %
Rapport C/N :	8.5	Minéralisation de N org à 91 j :	13.9 %

Composition granulométrique : 86.5 % passent à la maille carrée de 4 mm.

Eléments inertes : (Par rapport à la MS)	Films et PSE > 5 mm :	0.00	%
	Plastiques durs > 5 mm :	0.09	%
	Verres et métaux > 2 mm :	0.45	%

Doses d'emploi indicatives (à adapter à la culture et à l'analyse de terre) :

- Grandes cultures : max 15 T / ha tous les 3 ans
- Prairies : 13 T / ha tous les 3 ans
- En Viticulture, en entretien : 11 T / ha tous les 3 ans

Ne pas dépasser les doses préconisées.

Apports en éléments fertilisants : à la dose de 15 T / ha (retour 3 ans)

	% Produit Brut	Kg/ha (unités totales)	Coef. de disponibilité (%)	Kg/ha (unités disponibles)
Matière organique	36,27	5440	-	2230 *
Azote total (N _t)	2,14	321	30	96
Phosphore (P ₂ O ₅)	2,90	435	80	348
Potassium (K ₂ O)	0,50	75	100	75

*matière organique potentiellement résistante à la dégradation

Indication d'emploi :

- Epandage préconisé à l'aide d'un épandeur agricole muni d'une table d'épandage.
- Recommandation d'emploi : ne pas ingérer. Se laver et se sécher les mains après usage.
- Stocker à l'abri des intempéries.

Masse nette : voir ticket(s) de pesée

Lot produit : B/18/005

Responsable de la mise sur le marché :
Suez Organique SAS - Compostière de Savoie
ZA les Bougeries – 193 chemin des Bougeries
74 550 Perrignier



ETIQUETTE
**AMENDEMENT ORGANIQUE – ENGRAIS
NF U 44-295**

Compost contenant des matières d'intérêt agronomique issues du traitement des eaux, ayant une teneur en P₂O₅ total supérieure ou égale à 3 %.

Matières premières : Boues urbaines.

Co-composants : Matières végétales brutes (déchets verts broyés),
Matières végétales transformées (refus de criblage préalablement compostés).

Transformation : Produit obtenu par compostage aérobie.

Composition : (par rapport au produit brut) :

Matière sèche :	61.0 % Produit brut	ISB :	0.33
Matière organique :	38.91 % Produit brut	Taux de carbone résiduel	41.58 %
Azote total :	2.32 % Produit brut	Composés organiques solubles	60
Azote organique :	1.84 % Produit brut	Hémicellulose	6.83
Phosphore total (P ₂ O ₅) :	3.11 % Produit brut	Cellulose	15.77
Potassium (K ₂ O) :	0.53 % Produit brut	Lignine	17.35
pH :	8.05	Cellulose « Weende »	25.26
		Minéralisation de C à 91 j :	20.8 %
		Minéralisation de N org à 91 j :	13.9 %

Composition granulométrique : 86.5 % MS passent à la maille carrée de 4 mm.

Eléments inertes :	Films et PSE > 5 mm :	0.01	% MS
	Plastiques durs > 5 mm :	0.03	% MS
	Verres et métaux > 2 mm :	0.00	% MS

Doses d'emploi indicatives (à adapter à la culture et à l'analyse de terre) :

- Grandes cultures : maximum 20 T / ha tous les 3 ans,
- Prairies : 18 T / ha tous les 3 ans,
- En Viticulture, en entretien : 16 T / ha tous les 3 ans.

Ajuster les doses et fréquences d'apport en fonction des caractéristiques agronomiques du compost, des besoins des cultures et de la teneur en éléments nutritifs du sol.

Ne pas dépasser les doses préconisées.

Indication d'emploi :

- Epandage préconisé à l'aide d'un épandeur agricole muni d'une table d'épandage.
- Réduire si nécessaire les apports de compost sur des sols acides (pH < 5).
- Recommandation d'emploi : ne pas ingérer. Se laver et se sécher les mains après usage.
- Stocker à l'abri des intempéries.
- Utilisable pour cultures maraîchères.
- Afin de réduire les risques de transfert des polluants aux milieux aquatiques, respecter une distance minimale d'interdiction d'épandage de 5 mètres équipée d'un dispositif végétalisé à proximité des cours d'eau et plans d'eau, ou les normes en vigueur en zones vulnérables.

Masse nette : voir ticket(s) de pesée

Lot produit : B/18/004

Responsable de la mise sur le marché :
Suez Organique SAS - Compostière de Savoie
ZA les Bougeries – 193 chemin des Bougeries
74 550 Perrignier





GESTION DU SITE

Investissements matériels

⇒ Réception de 6 nouvelles bennes en novembre pour le transport des boues.



Investissements matériels

- ⇒ Acquisition d'une nouvelle chargeuse VOLVO équipée d'un godet de 4 m³, d'un système de détection des piétons et d'une filtration adaptée pour un travail en atmosphère potentiellement chargée en poussière et gaz de fermentation (janvier 2022).



Investissements travaux

⇒ Réfection de 700 m² d'enrobé de la plateforme extérieure.



Investissements travaux

- ⇒ Mise en conformité de l'aire de lavage destinée aux transporteurs de biodéchets contenant des sous-produits animaux.



Auto combustions de matière en fermentation, dans les lots contenant des boues de STEP.

⇒ En 2022, nous avons eu à déplorer des phénomènes d'auto combustions sur des lots issus du compostage des boues. Celles-ci sont intervenues à 3 reprises et ont nécessité l'intervention des pompiers :

- le dimanche 26 juin,
- le samedi 23 juillet,
- la nuit du lundi 22 au mardi 23 août.



Il est à noter que les auto combustions ne génèrent pas de flamme. La matière en fermentation se consument lentement. Ainsi pour résorber de tels phénomènes, il faut ouvrir les tas et étaler les matériaux en combustion au sol à l'aide des chargeuses présentes sur le site.

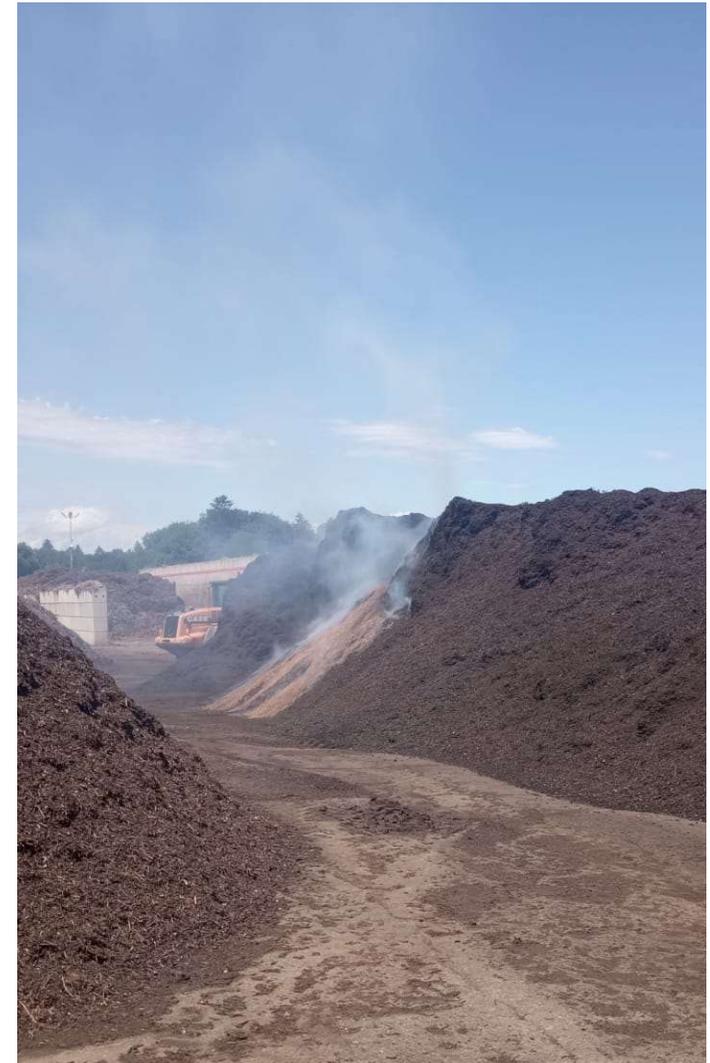
Les moyens de secours associés aux opérateurs du site ont pu mener à bien ces actions.

⇒ Effets sur les personnes et l'environnement :

Lors de l'incident aucune personne n'a été blessée. Du point de vue environnemental, une fumée qui s'échappait du tas en combustion a rapidement été circonscrite. L'eau d'extinction utilisée pour l'arrosage du tas en combustion a été intégralement absorbée par le compost en lui-même. Même si les pompes de relevage des eaux du bassin ont été coupées avant même le début de l'arrosage par les pompiers, les eaux d'extinction ne se sont finalement pas déversées dedans. Cet incident n'a pas causé d'impact significatif.

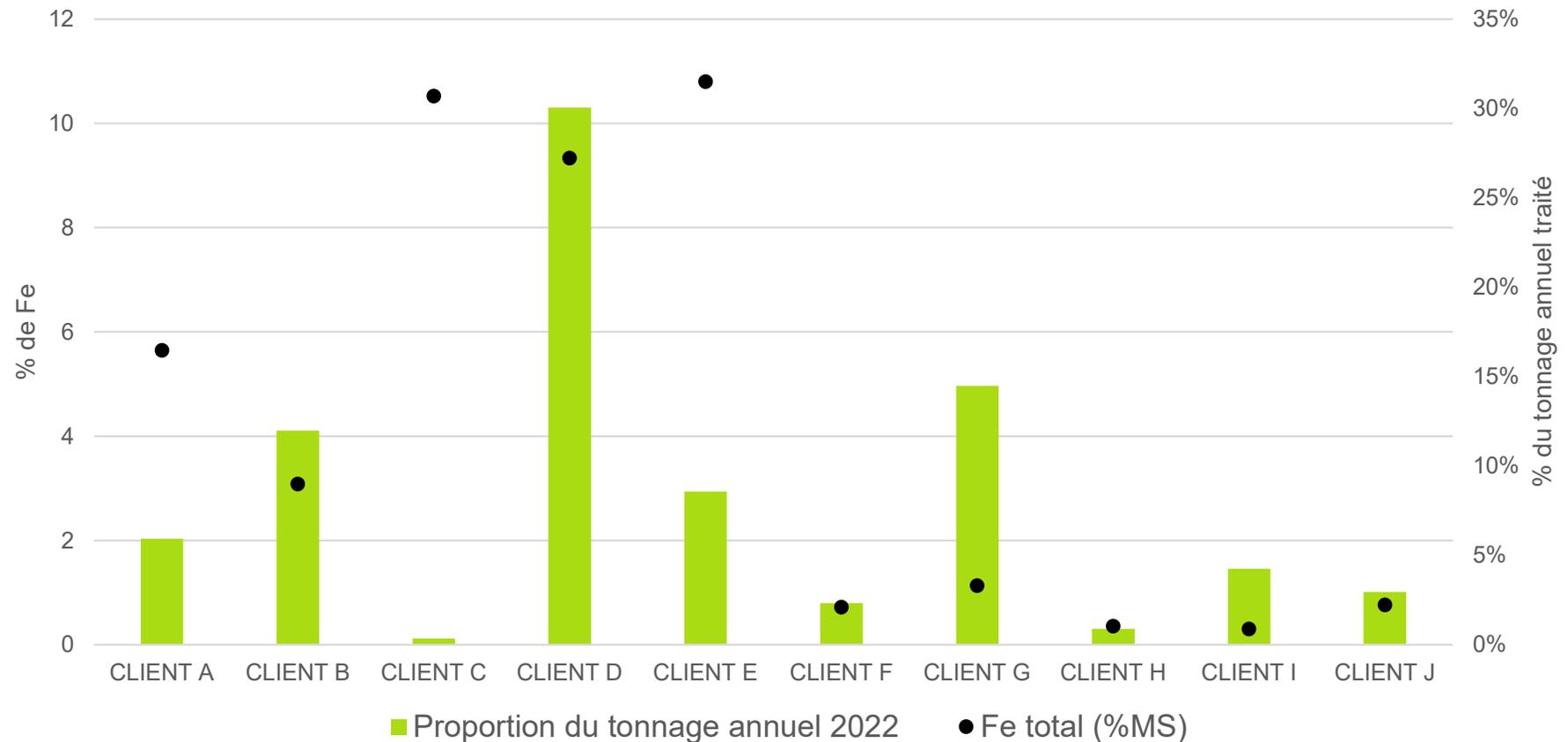
Auto combustions de matière en fermentation, dans les lots contenant des boues de STEP.

- ⇒ Les conditions météorologiques défavorables que nous avons connues en 2022 (canicule et sécheresse) ne sont pas les seules causes de ces déclenchements (aucune auto combustion sur les lots de compost de déchets verts).
- ⇒ Après recherches auprès de nos principaux clients producteurs de boues, l'utilisation du chlorure ferrique dans le traitement des eaux usées a généré une concentration en fer élevée dans les boues. Or, cet élément est un catalyseur de la montée en température de la matière organique en cours de dégradation. Ce paramètre (non réglementaire) est donc suivi aujourd'hui.



Auto combustions de matière en fermentation, dans les lots contenant des boues de STEP.

Concentrations en fer dans les boues de STEP en proportion du tonnage annuel traité en 2022

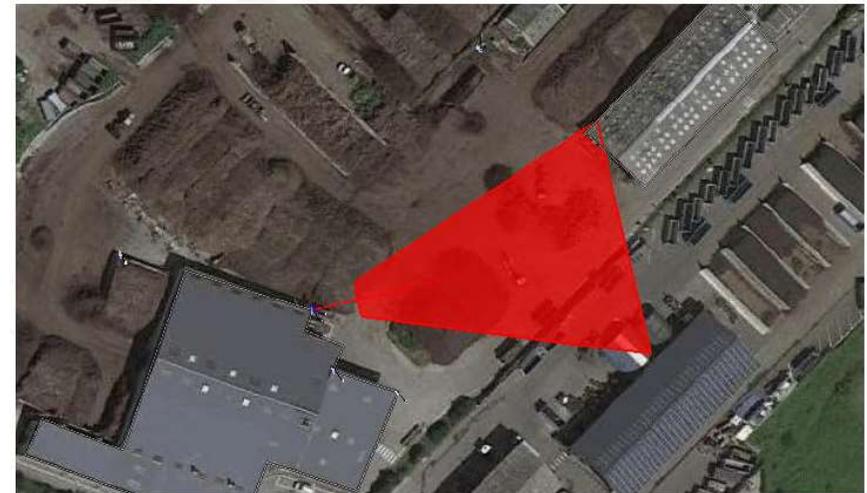


⇒ Concentration très importante de fer dans les boues du client qui représente 30 % du gisement annuel de boues traitées en 2022.

Auto combustions de matière en fermentation, dans les lots contenant des boues de STEP.

Actions engagées :

- ⇒ Fréquence augmentée des retournements de lots, nécessaire pour gérer cette montée rapide en température.
- ⇒ Passages plus fréquents d'un patrouilleur sur le site (nuits, et journées des week-end compris).
- ⇒ Ajout de caméras thermiques afin de couvrir l'ensemble du site (3 nouvelles réceptionnées en mai 2023, soit 5 au total).
- ⇒ Evacuation des lots de compost plus rapide (moins de durée de stockage).
- ⇒ Mise en place de rondes d'auto-contrôle des stocks à l'aide de la caméra thermique mobile chaque fin de semaine.



Résolution de la problématique des dépôts sauvages

⇒ Depuis l'été 2021, plus de dépôts sauvages de déchets devant le site.



Communication

- Participation au Village du Recyclage et de la Valorisation du SIVALOR, à Bellegarde le 17/09/2022.
- Participation à une journée de présentation des entreprises de la zone industrielle de Perrignier auprès des élèves de 3^{ème} du collège de Bons-en-Chablais, organisée par l'Association des Entreprises de Perrignier, le 14 octobre 2022.
- Portes ouvertes le 26 novembre 2022 permettant une visite guidée de la Compostière à toute personne intéressée.
- Rencontre d'une journaliste et rédaction d'un article sur la Compostière de Savoie paru dans le Messenger le 26 janvier 2023.



QHP – Quart d’Heure Prévention :

- Manipulation des engins,
- Chargements de compost,
- Alerte canicule,
- Consommation de produits psychoactifs
- Consommation de médicaments,
- TMS,
- Circulation,
- Risque incendie,
- Performance opérationnelle...



**Flash
santé
sécurité**

6 septembre 2019



Industrial Cleaning – Normandie

presque accident

Intoxication à l’H2S

Que s’est-il passé ?

Vendredi 6 septembre, un opérateur réalisait un nettoyage manuel dans une galerie enterrée contenant des moules mortes. Le résultat étant insatisfaisant au niveau d’une tuyauterie, l’équipage a pris la décision de réaliser un curage HP. Lorsque l’eau a été injectée par la buse pour l’opération de curage, elle s’est chargée en matière organique en décomposition (et donc en H2S). En ressortant, l’eau a relâqué l’H2S dans l’air, ce qui a créé une poche de gaz là où se trouvait l’opérateur. Le détecteur H2S s’est mis à sonner et l’opérateur a pris la fuite (la sortie la plus proche se trouvant à 100m).

Quelles ont été les conséquences ?

- Légère intoxication à l’H2S : envie de vomir, vertiges (les secours ont mis l’opérateur sous oxygène et l’ont gardé sous surveillance durant 4h).

Quelles étaient les conséquences potentielles ?

- Si la poche de gaz avait été plus importante, l’opérateur n’aurait eu le temps de sortir de la galerie (car il n’avait pas son masque de fuite sur lui).

Quelles étaient les causes ?

- Prise d’initiative sans recouper avec le N+1 (qui connaissait le risque)
- Matières en décomposition dans la tuyauterie



Les mesures à adopter

Respecter les règles :

- Un changement d’opération doit obligatoirement être discuté avec son supérieur et l’analyse de risque révisée.
- Respecter les mesures de préventions dans le mode opératoire.
- **Le port d’un détecteur H2S va systématiquement de pair avec le port d’un masque de fuite. S’il vous en manque un sur deux, vous êtes en danger.**



en parler et agir





**Flash
santé
sécurité**

Novembre 2019



BL Infrastructures – Direction TRI MECA

Site : TMB Gueltas (56)

presque accident HIPO

Quasi collision piéton - chargeuse

Mercredi 7 Août, un commercial SUEZ piéton est entré sur la plate-forme déchets verts (zone ZAR) sans s’annoncer au conducteur de la chargeuse. Cette ZAR est équipée d’une barrière levante en entrée et en sortie, et de portillons piétons. Le commercial est entré dans la ZAR par un portillon sans demander l’autorisation malgré le panneau d’information. Le conducteur de la chargeuse terminait un chargement de bois et raciat la plate-forme. Lors d’une marche arrière, le BLAXTAIR s’est mis à sonner. Le conducteur de la chargeuse a alors regardé son écran et a vu le piéton qui levait les bras, simplement équipé d’un gilet haute visibilité.

Quelles étaient les conséquences potentielles ?

- Décès par écrasement

Quelles étaient les causes ?

- Non respect des règles ZAR par le piéton
- En complément, le piéton ne portait pas les EPI obligatoires sur site (chaussures, casque, lunettes)
- Le piéton, salarié du groupe, était non accompagné et n’avait pas de plan de prévention
- Le piéton n’avait pas de moyen de communication (pas de Talkie Walkie)



Les mesures à adopter

- Respect des règles ZAR
- Respect des règles qui sauvent
- Toute personne, même salariée interne groupe, doit être accompagnée. A défaut, elle doit avoir un plan de prévention.
- **Conducteurs d’engins :**
 - ☐ Etre toujours vigilant
 - ☐ S’assurer que le bip de recul, le blaxtair, les freins, fonctionnent à votre prise de poste dans l’engin



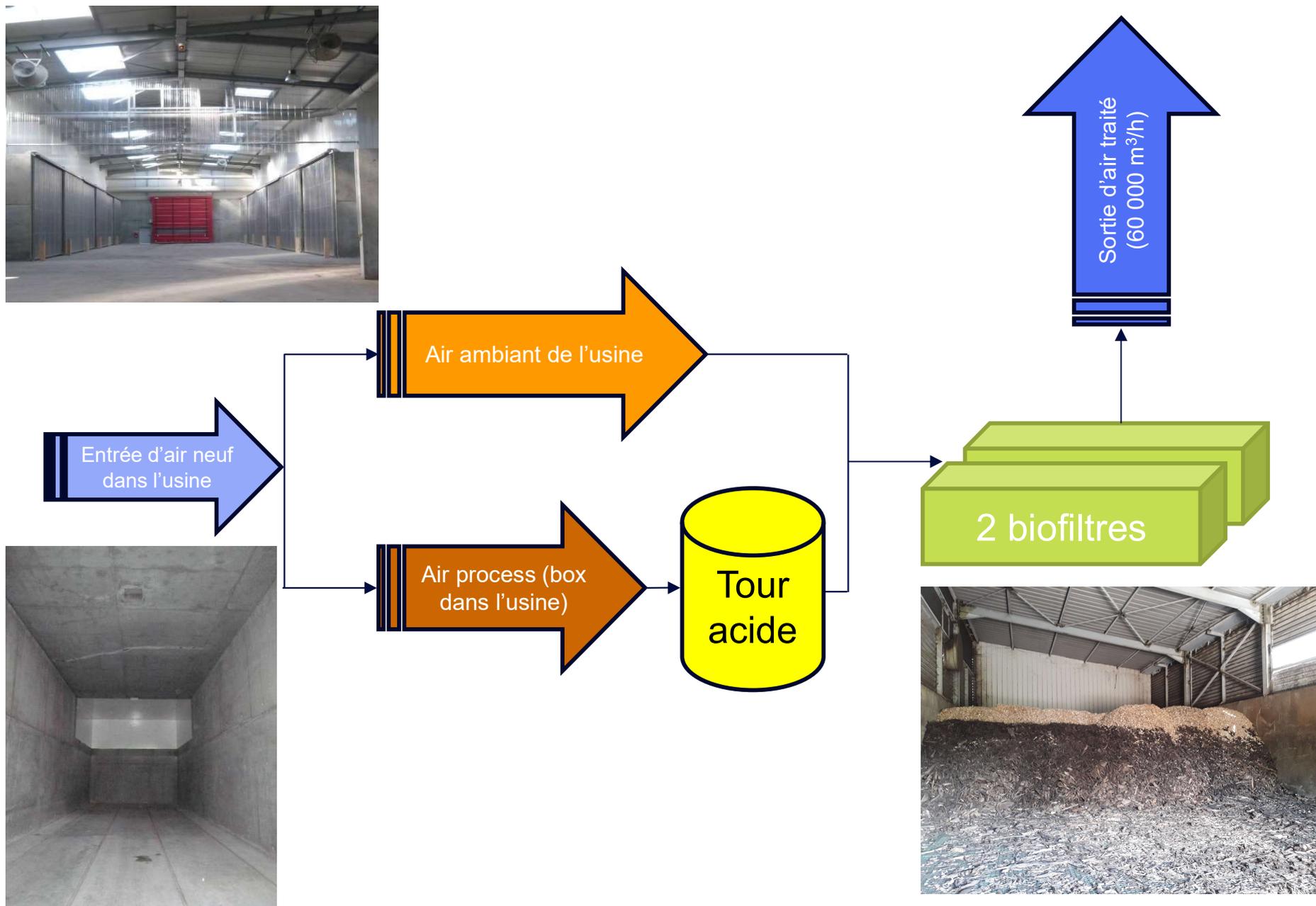
en parler et agir



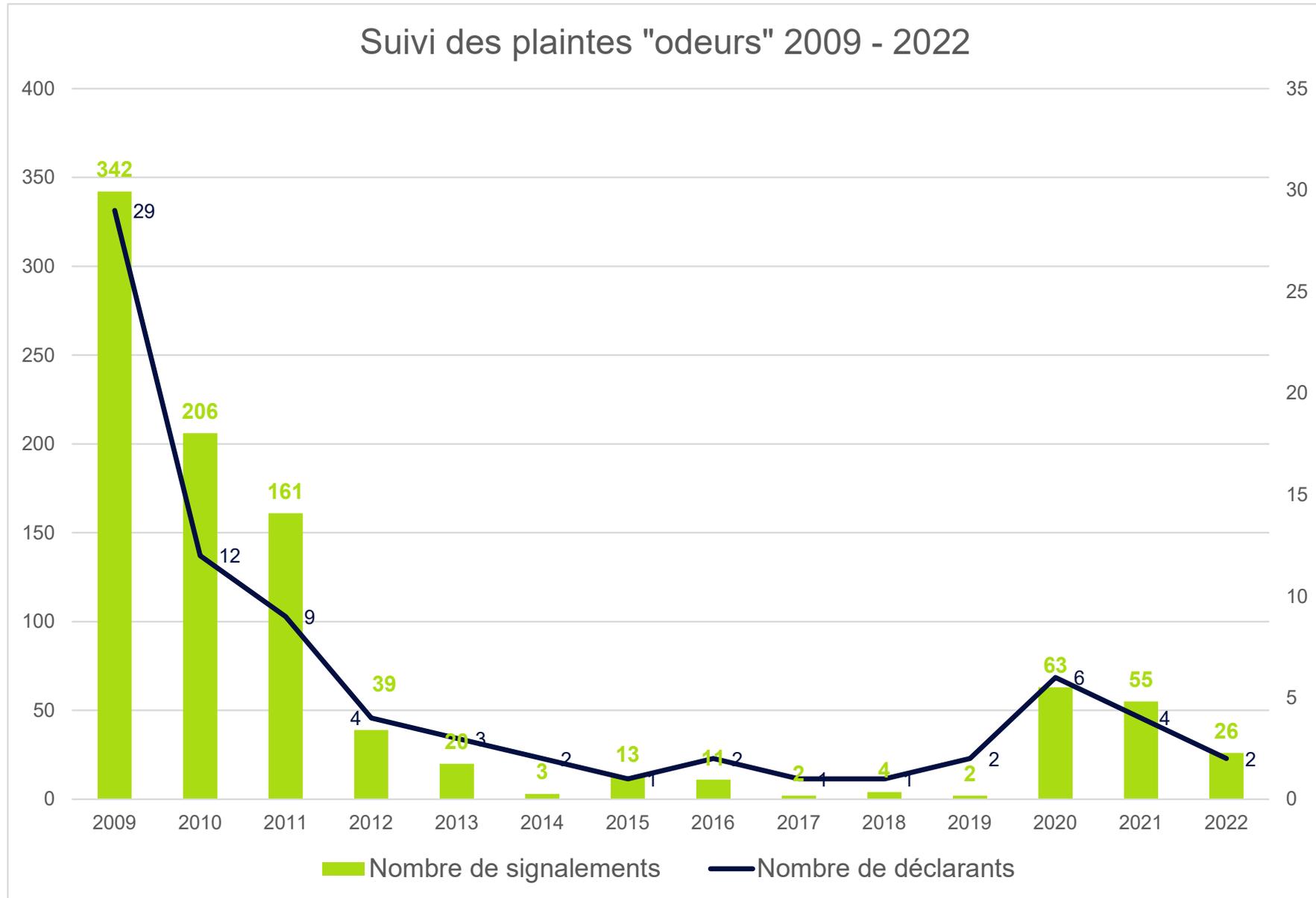


TRAITEMENT DES ODEURS

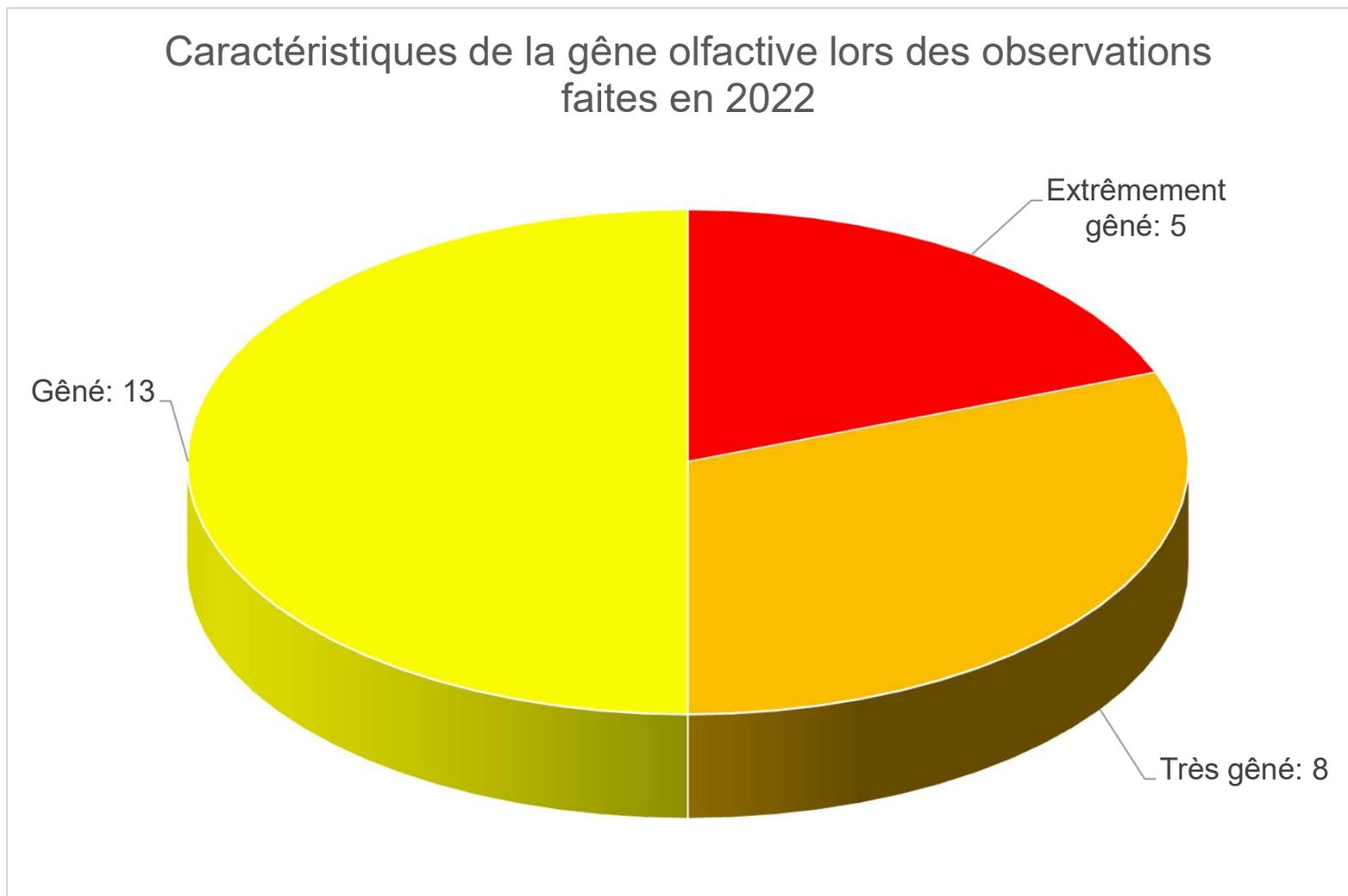
Systeme de désodorisation dans l'Usine



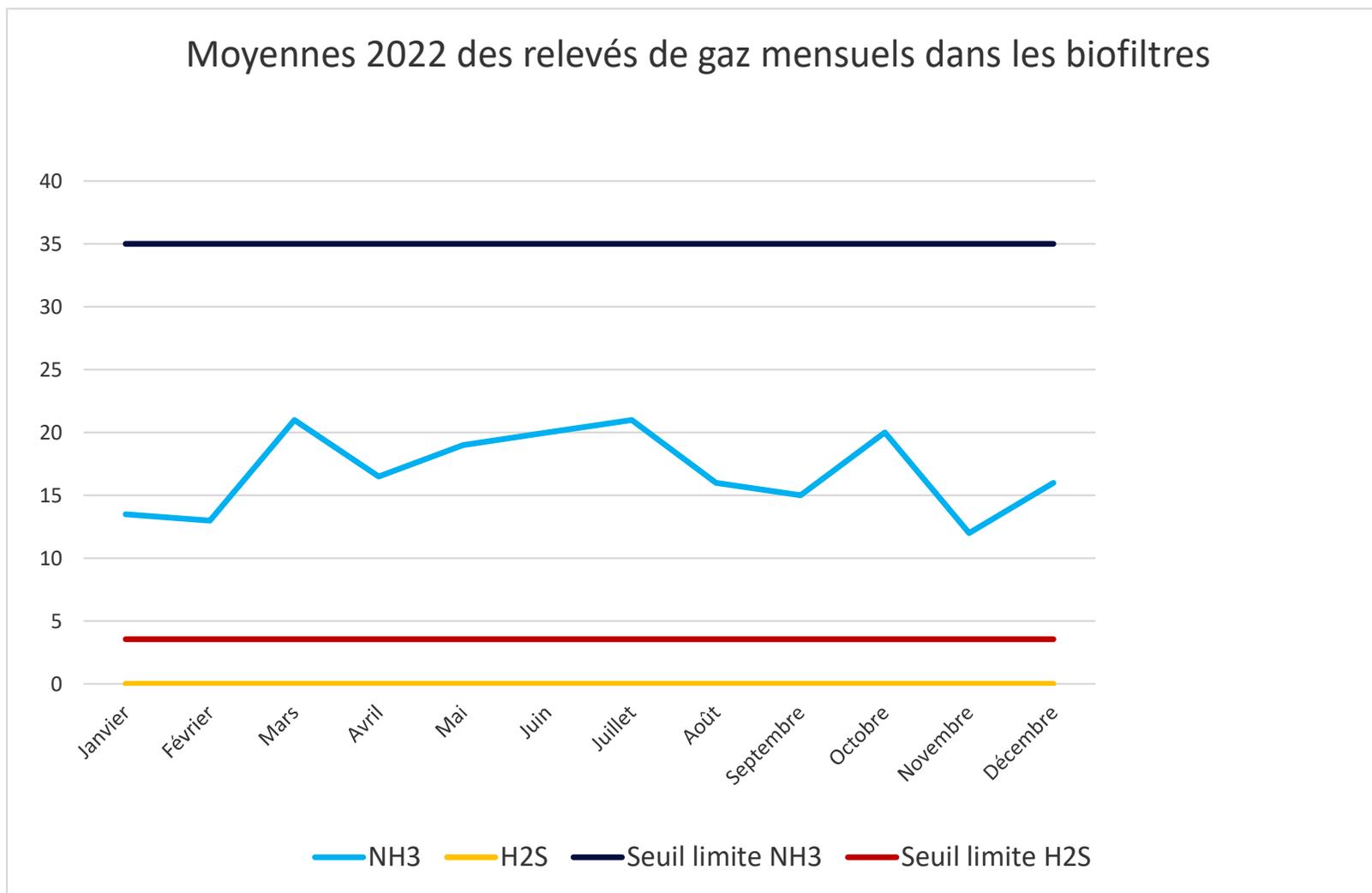
Observatoire des odeurs – société Clauger



Observatoire des odeurs – société Clauger



Suivi mensuel des rejets NH3 et H2S en sortie de biofiltres



- Entretien annuel de l'unité de désodorisation réalisé par CLAUGER.



GESTION DES EAUX

Gestion des eaux



- 12 153 m³ de lixiviats ont été évacués en 2022 en station d'épuration.
- Entretien annuel du dégrilleur par Suez Eau France.
- Suivi annuel qualitatif des rejets par la DREAL via GIDAF.
2 prélèvements / an sur :
 - Les lixiviats,
 - Les eaux de toitures,
 - Les eaux de ruissellement du parking.



Gestion des eaux



- Remplacement de l'ancien dégrilleur en amont du bassin.





PLAN D'ACTION

ACTIONS	AVANCEMENT	REMARQUE
Maintien des certifications ISO 9001, Agence de l'Eau, RISPO.	100%	Audit ISO 9001 sur site en novembre 2021.
Remplacement de l'ancien dégrilleur défectueux.	100 %	Réglages en cours en mai 2023.
Meilleure couverture de la surveillance thermique du site.	100%	3 nouvelles caméras installées en mai 2023 (soit 5 au total).
Obtention de l'agrément sanitaire pour le traitement des SPA.	90%	Mise à jour de la demande d'agrément en cours, en prévision des premières réceptions de biodéchets courant 2023.
Sécurisation de l'accès au site : Installation de barrières en entrée et sortie du pont bascule et pose d'une clôture autour du parking de l'entrée.	80%	Travaux en cours pour un contrôle total de l'accès à l'exploitation.
Amélioration des conditions de travail : travaux d'aménagement des locaux administratifs et de la salle de pause des opérateurs.	30%	Devis en attente de la décision concernant le projet autoroutier.

ANNEXE : Lexique des sigles

- CLIS : Commission Locale d'Information et de Surveillance,
- AP : Arrêté Préfectoral,
- ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement,
- STEP : Station d'Épuration,
- RISPO : Réseau Interprofessionnel des Sous-Produits Organiques,
- SSD : Sortie du Statut de Déchet,
- CTO : Composés Traces Organiques,
- ETM : Éléments Traces Métalliques,
- MS : Matière Sèche,
- MB : Matière Brute,
- MIATE : Matières d'Intérêt Agronomique issues du Traitement des Eaux,
- ZAR : Zone à Accès Restreint,
- SPA : Sous-Produits Animaux,
- QHP : Quart d'Heure Prévention,
- VL : véhicule léger.

Merci pour votre attention!

Laurène MATT - Responsable de Site

Port : 06 08 95 44 72

Email : laurene.matt@suez.com

Hervé CRITICOS – Responsable Secteur Dauphiné-Savoie

Port : 06 73 48 25 95

Email : herve.criticos@suez.com

Gilles BERENGER- Responsable Territorial Compostage et Méthanisation SUD-EST

Port : 06 31 07 96 14

Email : gilles.berenger@suez.com